

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 94/2023**

**OBJET :** CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA LIBRAIRIE PAPETERIE JACQUES AMYOT/LA FNAC ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDERANT** que la Fnac met à disposition les plaquettes de la saison culturelle 2023-2024 diffusées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**CONSIDERANT** la convention de partenariat établie entre la librairie papeterie Jacques Amyot/la Fnac et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine concernant la promotion de la saison culturelle de l'Agglomération sur l'année 2023-2024.

**DECIDE**

**Article unique :** De signer avec la librairie papeterie Jacques Amyot/la Fnac, une convention de partenariat définissant les modalités d'organisation et de mise en œuvre du partenariat ainsi que tous documents y afférents, notamment ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 05/05/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230505-51380-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Publication ou notification : 5 mai 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel'.

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*